

Le but du programme est l'approfondissement et la formation des étudiants dans des sujets spécialisés de droit public, afin que soit assurée leur spécialisation et qu'ils puissent s'adonner et contribuer au développement de la recherche scientifique fondamentale, mais aussi à la formation et à l'adaptation de la pensée scientifique. Le programme s'adresse à des diplômés en sciences juridiques (juges, candidats et en exercice, avocats, fonctionnaires etc.), souhaitant approfondir leur formation dans les divers domaines du droit public. Sous la conduite d'un réseau franco-hellénique de juristes spécialisés dans le droit public, tant administratif que constitutionnel et européen (puisque ces derniers se complètent et interagissent l'un avec l'autre), ce programme vise également, sur le long terme, à la création d'un réseau de publicistes européens, dont le vivier se régénèrera grâce à l'adhésion des futurs diplômés.

Organisation du programme - Programme d'études

Les étudiants du Master conjoint s'inscrivent aux deux Universités. La durée régulière du programme est de deux semestres académiques. Les cours s'effectuent à Athènes et à Bordeaux. A Bordeaux, les étudiants suivent des cours intensifs pendant le mois de mars de chaque année académique. Les cours dispensés sont fixés à quatre, dont deux par an (le droit public intérieur et le droit public européen) et deux par semestre. L'enseignement, dispensé par le personnel enseignant des facultés des deux Universités partenaires, comprend des séminaires et des études de cas. L'obtention du titre suppose la réussite aux examens sur les matières enseignées, la rédaction et la soutenance d'un mémoire devant un jury ad hoc présidé par le directeur du mémoire et le succès à un examen oral dont le sujet est tiré au sort. Les titres délivrés sont deux, chacun portant le sceau des Universités partenaires.



Modalités d'admission

Le programme s'adresse à des diplômés de droit provenant des universités helléniques ainsi que de facultés d'universités étrangères reconnues de même statut. Le nombre des étudiants admis chaque année est fixé à vingt maximum. L'admission devient possible après examen du dossier de candidature déposé en septembre au secrétariat du programme de troisième cycle de la Section de Droit Public de l'Université d'Athènes, conformément à l'annonce spéciale affichée dans les bureaux de la Section et dans d'autres lieux fréquentés par des juristes et faisant l'objet d'une publication au moment voulu dans la presse. La preuve d'une connaissance suffisante de la langue française pour le suivi des cours est aussi une condition requise pour l'admission des étudiants au Master conjoint.

Langue d'enseignement

Tous les cours sont dispensés à raison de quatre heures par semaine, moitié en grec et moitié en français. Le mémoire est rédigé dans la langue qui n'a pas été utilisée à l'examen oral du sujet tiré au sort.

Frais de scolarité

Ce Master n'a pas de frais de scolarité. Cependant, le coût de déplacement et de séjour pour la formation à l'étranger est à la charge des étudiants. Chacune des deux universités veille à faciliter, dans la mesure du possible, l'accès au logement, aux restaurants et aux autres services universitaires pour les étudiants qui se déplacent dans le cadre de ce Master.

Responsables du Programme-Information

Les étudiants admis au Master Droit public spécialisé sont exonérés de droits d'inscription.

Responsables du programme:

En Grèce: Antoine Pantelis, Professeur de Droit à l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes

En France: Bernard Pacteau, Professeur de Droit à l'Université Montesquieu - Bordeaux IV

Renseignements: Rania Dalli (raniadalli@gmail.com)

.....

